

Projet de recherche-action « Le rôle des aînés dans les territoires »



L'ODAS propose aux collectivités territoriales de participer à une recherche-action relative au rôle des aînés dans la cité. L'objectif est d'identifier et de renforcer, au sein d'un territoire, les leviers favorisant la reconnaissance et l'utilité sociale de tous les aînés.

L'Odas (Observatoire national de l'action sociale), association indépendante depuis 1990, a deux principales missions :

- ✚ L'observation et l'évaluation des politiques locales de solidarité, consacrées notamment à la protection de l'enfance, à l'insertion et au soutien à l'autonomie.
- ✚ L'accompagnement stratégique et méthodologique des acteurs publics en matière d'action sociale et de développement social.

L'Odas s'appuie depuis sa création sur ses adhérents : les grandes associations nationales d'élus, les principales fédérations associatives, les organismes de protection sociale, la plupart des départements et des grandes villes de France.

I – Finalité de la recherche-action

La **retraite**, pourtant devenue une nouvelle période du parcours de vie aux **potentiels multiples**, constitue aujourd'hui une barrière entre les âges, bien souvent entachée de représentations dévalorisantes et excluantes de la vieillesse. La crise sanitaire que nous venons de traverser a d'autant plus mis en avant un certain **clivage entre générations** ainsi qu'une **vision sanitaire et protectrice** de nos aînés. Or, un tel cloisonnement entretient un environnement défavorable au vieillissement et prive la société d'un atout aussi bien en termes de **développement des liens sociaux que de développement économique**. La définition d'un rôle moteur des aînés dans leur territoire de vie est donc essentielle afin qu'eux-mêmes puissent prendre toute leur place et constituer ainsi un facteur de développement durable et de cohésion sociale.



Par ailleurs, un modèle de vieillissement actif s'est progressivement propagé ces dernières années, accompagné d'une ambition globale **d'adapter nos sociétés à la population vieillissante** et de faire du **bien vieillir** une « priorité mondiale », comme l'affirme l'Organisation Mondiale de la Santé. Des démarches telles que Villes Amies des Aînés ou encore le programme Monalisa ont par exemple été initiées pour combattre l'isolement des personnes âgées et promouvoir leur citoyenneté. Parallèlement, le rôle des caisses de retraite a été renforcé en matière de **prévention de la perte d'autonomie** ainsi que celui des collectivités locales (communes et établissements publics de coopération

intercommunale - EPCI, départements), notamment par la mise en place d'une nouvelle gouvernance comme la conférence des financeurs depuis la loi du 31 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Néanmoins, **il est nécessaire d'aller au-delà de la prévention de la perte d'autonomie et de la lutte contre la solitude si l'on veut faire de la période de la retraite une chance aussi bien individuelle que collective.** Cela rejoint ce que la loi ASV prônait déjà dans l'exposé de ses motifs : une « dynamique d'ensemble [qui] permet de porter un nouveau regard sur les âgés, de consacrer leur place, de reconnaître leur rôle fondamental dans la société ». Un changement de paradigme est donc nécessaire : il ne s'agit pas de faire pour les personnes âgées mais de **considérer avec elles ce qu'elles veulent et peuvent faire au sein de nos territoires de vie.** D'autant que la multiplication de formes de **mobilisation citoyenne de seniors** témoigne de l'envie et du besoin de créer de façon exponentielle des moyens de s'appuyer sur eux pour organiser notre société (assemblées des seniors, conseils des sages, conseil national autoproclamé de la vieillesse...).

La recherche-action que nous portons vise à réfléchir, de manière adaptée et concertée pour chaque territoire, aux envies, besoins et possibilités de nos aînés pour **s'engager socialement**, par exemple à travers des dimensions éducative, caritative, politique ou autre. L'Odas soutient depuis sa création la nécessité **d'inverser notre regard sur les aînés et de considérer que les aînés souhaitent davantage aider qu'être aidés.** Le recensement et l'analyse d'initiatives de développement social par l'agence des pratiques et initiatives locales (www.apriles.net) ont permis d'observer l'impact de la mobilisation des aînés dans des dynamiques sociales sur leur **sentiment d'utilité et leurs perspectives d'avenir.** Nous pouvons par exemple citer « L'Outil en Main », « Lire et faire lire » ou « La journée citoyenne » qui favorisent toutes l'inclusion active des aînés dans la société. De plus, entre 2019 et 2021, l'ODAS a engagé, en partenariat avec la CCMSA, l'ADF et la Fédération des centres sociaux, et en lien étroit avec la CNSA et la CNAV, une recherche-action dans cinq territoires fortement motivés par cette perspective : ceux d'Angers, de Bordeaux, de Paris 19^e, de Saint-Jean-de-Maurienne et du département de la Marne.

Nous proposons aux élus locaux volontaires de **repérer ce qui existe** concernant la mobilisation des aînés sur leur territoire et d'initier une **synergie** des différents acteurs, habitants évidemment compris, afin d'explorer les différentes pistes possibles pour favoriser **l'engagement citoyen des aînés.** Il s'agit donc de renforcer et/ou de créer des outils facilitateurs pour que **le rôle des aînés soit affirmé dans leur environnement.**

Nous pouvons résumer nos objectifs en 3 points :

- Rechercher les **leviers** susceptibles d'associer **le plus grand nombre possible d'aînés** à des démarches de **revitalisation des liens sociaux** et de **développement local**, en s'appuyant sur leur expérience humaine et professionnelle, leur disponibilité, et leur motivation à être utile. Il s'agit de bâtir une **nouvelle offre de bénévolat et de participation citoyenne** la plus diversifiée possible, en veillant à la complémentarité entre emploi et bénévolat.
- Rechercher de **nouveaux modes de coopération** entre les communes, les départements, les organismes de protection sociale, les divers services de l'Etat

impliqués sur le terrain, les associations et les habitants pour passer d'un partenariat formel et ponctuel à un **partenariat de conviction et d'action globale**.

- Dégager de ces diverses actions des **préconisations stratégiques et opérationnelles** pouvant intéresser tous les autres territoires, la recherche-action étant évidemment l'occasion d'un **partage d'expériences et de bonnes pratiques**.

III – Méthodologie de la recherche-action

Concrètement, le processus de mise en œuvre de la démarche pourrait être constitué de 5 étapes :



Etape 1 : Lancement de la démarche

Cette étape est primordiale et nécessite un investissement en temps important tant de la part du local que de celui de l'Odas.

Tout d'abord, l'ODAS rencontrera les élus municipaux afin de comprendre et d'appréhender la politique en faveur des aînés sur le territoire.

Ensuite, la commune désignera un interlocuteur correspondant de l'Odas pour le suivi du projet. Cet interlocuteur devra être en capacité de mobiliser les acteurs locaux qui seront identifiés comme nécessaires à la réussite de ce projet. Il est conseillé qu'il puisse s'appuyer sur une instance de pilotage réunissant les responsables des principales institutions.

Une réunion de lancement pourra alors être tenue afin de bien expliquer les fondements, les objectifs opérationnels et les modalités concrètes de cette démarche, ainsi que le rôle de l'Odas.

Une feuille de route sera coconstruite par les acteurs pilotes et par l'Odas. Elle précisera les enjeux, les éléments de contexte déjà connus, les questions à traiter, les objectifs opérationnels. Cela nécessitera préalablement de bien définir les contours et les besoins du territoire concerné ainsi que les acteurs à impliquer nécessairement au sein de la démarche.

Il sera alors possible de communiquer sur l'opération afin de mobiliser tous les acteurs susceptibles d'être intéressés par la démarche.

Etape 2 : Réalisation d'un état des lieux et restitution

D'un commun accord entre l'Odas et la commune ou l'EPCI, il sera procédé à l'identification des divers acteurs qui devront être consultés pour la construction de l'état des lieux, en sus des acteurs incontournables du territoire. Une attention particulière devra être portée sur le choix des acteurs et leur implication. Celle-ci sera plus facilement acquise si chaque acteur est réellement associé à la définition de l'état des lieux. Cette orientation permet d'ailleurs de mieux découvrir le rôle de chacun, ce qui est précieux pour la suite des opérations.

Après détermination de la liste et des modalités des entretiens (individuels ou collectifs), la commune ou l'EPCI procédera aux invitations pour la tenue de ces entretiens, qui se dérouleront sur une même période de deux ou trois jours consécutifs.

L'Odas animera des groupes scanners de 10 à 15 professionnels/bénévoles/habitants pendant 3 heures. Des professionnels des autres communes ou EPCI engagés dans la démarche pourront être également associés aux entretiens. Le contenu des échanges ne sera pas divulgué, mais sera utilisé de manière anonyme pour construire l'état des lieux. Cette garantie de confidentialité permet de libérer la parole.

L'ODAS après analyse et échanges avec la commune ou l'EPCI présentera cet état des lieux à l'ensemble des acteurs concernés, afin qu'il puisse éventuellement être amendé, en vue de le qualifier de diagnostic partagé.

Etape 3 : Choix et mise en œuvre des expérimentations

En s'appuyant sur l'état des lieux partagé et la coopération entre acteurs locaux qui aura pu être initiée à l'occasion des deux étapes précédentes, il s'agira d'identifier les actions à conduire et de les hiérarchiser. A partir de ce recensement des besoins, seront alors définies les modalités de réalisation des objectifs, dont notamment la mobilisation des aînés, la collaboration des professionnels, et l'évaluation des résultats.

Ce choix des actions sera facilité par la production par l'Odas d'hypothèses de changement repérées dans d'autres territoires ou d'organisations. Il sera alors possible de mettre en œuvre des expérimentations avec mobilisation des acteurs, portage politique, animation globale, suivi.

Etape 4 : Suivi des actions

L'Odas viendra en appui de la commune ou de l'EPCI pour accompagner le processus de mise en place des expérimentations et veiller à la pleine adhésion de tous les acteurs impliqués dans la démarche.

Etape 5 : Evaluation et perspectives

Cette étape est primordiale et sera une préoccupation constante. Il s'agira de vérifier tout au long du processus les effets des actions. A la fin de la période d'expérimentation, un certain nombre d'indicateurs seront définis pour tenter de mesurer les effets sur la population de l'ensemble de la démarche engagée.